

Sup'Onisep

Île-de-France

Sommaire

Bac -3, Bac+3

- Admission postbac en Île-de-France : les vœux n°1 des bacheliers en 2015

ZOOM sur

- Baisse des contrats d'apprentissage en 2014

Insertion professionnelle

- L'environnement en Île-de-France : emploi et professions

Vie de l'étudiant

- L'année de césure, un dispositif encadré
- Bourse et logement étudiants : le DSE, c'est maintenant

Info Culture

- Concours Lettres vives

Actu'Onisep

- Les nouvelles publications de l'Onisep

Édito

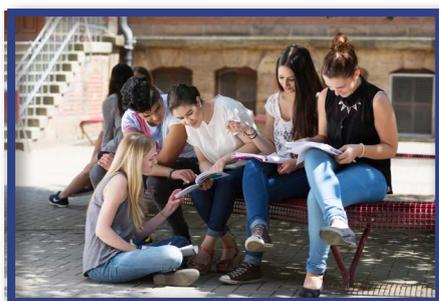


© Fotolia

La période de formulation des vœux sur le portail APB vient de s'achever. Ce nouveau numéro de Sup Onisep fait le point sur les étapes suivantes, notamment le classement des candidatures qui est possible jusqu'au 31 mai. Il est important de rappeler que ce classement revêt une importance cruciale et que les candidats doivent veiller à classer leurs candidatures dans l'ordre de leurs préférences afin d'obtenir des propositions d'admission qui soient en cohérence avec leur projet de formation.

Ce Sup'Onisep fait également un focus sur les premiers vœux des candidats en fonction de leur bac d'origine. On y apprend ainsi que plus de deux bacheliers professionnels sur trois formulent des vœux de poursuite d'études dans APB. S'ils souhaitent majoritairement intégrer un BTS, ils sont cependant plus de 12 % à formuler un premier vœu sur une licence universitaire dans laquelle ils n'ont pourtant que très peu de chances de réussite comme le souligne la Note Flash de l'enseignement supérieur et de la recherche du mois de février 2016 ⁽¹⁾. Il est donc important d'accompagner ces élèves vers des modalités de poursuites d'études qui leur offrent de meilleures chances de réussite et qui répondent de manière pertinente à leur demande de formation. A cet égard, il existe des formations autres qu'universitaires dans les domaines des soins à la personne, du social ou du sport qu'il est nécessaire de porter à la connaissance des bacheliers professionnels qui sont très nombreux à être attirés par ces domaines. De même que les formations en apprentissage, dont il est question dans ce numéro, gagneraient à être plus largement valorisées auprès d'eux.

(1) Note Flash N°1 de février 2016 « Parcours et réussite aux diplômes universitaires : les indicateurs de la session 2014 »



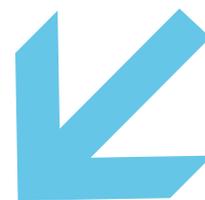
© Christian Schwier/Fotolia

N°6

Mars 2016

Mehdi Cherfi
Chef du Service académique
d'information et d'orientation
de l'académie de Créteil

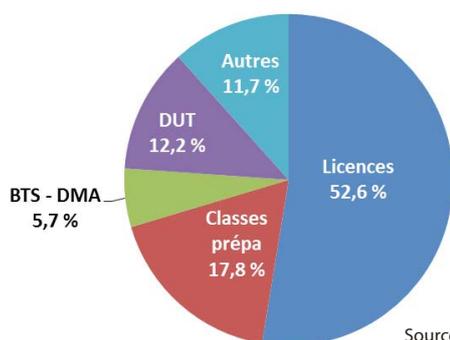
Admission postbac en Île-de-France : les vœux n°1 des bacheliers en 2015



La plupart des 131 000 élèves de terminale d'Île-de-France formulent au moins un vœu dans Admission postbac (APB). En 2015, plus de la moitié des bacheliers généraux demandent en premier vœu (vœu n°1), une 1^{re} année de licence tandis que les bacheliers technologiques et professionnels privilégient majoritairement les BTS.

Les bacheliers peuvent saisir dans APB plusieurs demandes d'inscription dans l'enseignement supérieur. Ils doivent ensuite les classer selon leurs préférences, en plaçant en vœu n°1 la formation qui les intéresse le plus. Voici la répartition par types de bac des vœux n°1 des candidats d'Île-de-France en 2015 :

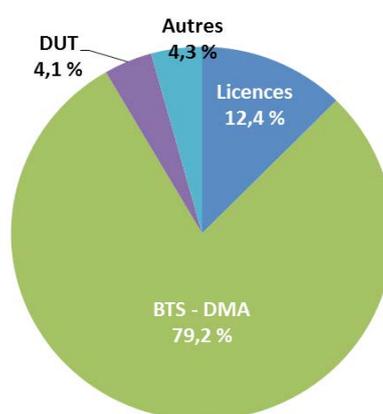
Les vœux n°1 des bacheliers généraux



Source : bilan APB en Île-de-France 2015

En Île-de-France, 98 % des bacheliers généraux font au moins un vœu dans APB. Les licences se placent très largement au 1^{er} rang des souhaits des bacheliers généraux franciliens. En 2015, plus de **52 %** d'entre eux positionnent en vœu n°1 cette filière. Ils sont aussi très nombreux à être intéressés par les classes préparatoires (**17,8 %**). Viennent ensuite les DUT qui concentrent **12,2 %** des demandes. Les BTS et DMA concernent moins de **6 %** des vœux n°1 des bacheliers généraux. Ces trois dernières années, la répartition des vœux n°1 par filière a connu peu de changement.

Les vœux n°1 des bacheliers professionnels



Source : bilan APB en Île-de-France 2015

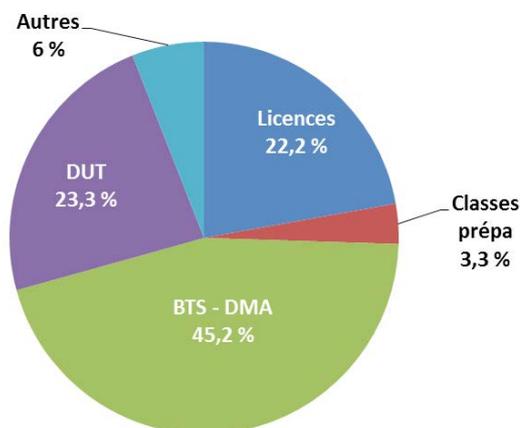
70 % des bacheliers professionnels d'Île-de-France font au moins un vœu dans APB. Les bacheliers professionnels privilégient très massivement les BTS et les DMA. Ces filières, en léger recul depuis plusieurs années, représentent toujours **79,2 %** de leurs vœux n°1. Les licences attirent de plus en plus les bacheliers professionnels (**12,4 %**). Bien que la proportion des DUT en vœux n°1 augmente, elle ne concerne qu'une minorité de bacheliers professionnels (**4,1 %**).



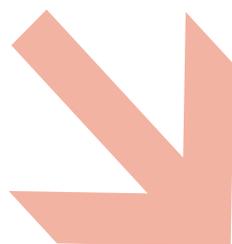
© Fotolia

Les vœux n°1 des bacheliers technologiques

En Île-de-France, 96 % des bacheliers technologiques émettent au moins un vœu dans APB. Les bacheliers technologiques choisissent toujours majoritairement en 2015 de candidater dans les filières BTS et DMA (**45,2 %**), même si les vœux n°1 dans ces filières connaissent une baisse ces trois dernières années (46,7 % en 2014, 49,4 % en 2013). La tendance est à la hausse pour les DUT, avec **23,3 %** de vœux n°1 dans cette filière en 2015. Légère hausse également du côté des demandes de licences : **22,2 %** des vœux n°1. Enfin, les bacheliers technologiques candidatent très peu en classe préparatoire (seulement **3,3 %** des vœux n°1).



Source : bilan APB en Île-de-France 2015



Les prochaines étapes du calendrier Admission postbac

• Pour vos élèves

Jusqu'au 2 avril :

Confirmation des candidatures et constitution des dossiers papier ou dématérialisés pour les établissements qui en font la demande. Les candidatures non confirmées ne pourront pas faire l'objet d'une proposition d'admission.

Entre le 3 et le 6 mai :

Vérification de la réception des dossiers papier par les établissements dans la rubrique « candidatures » du dossier APB.

Jusqu'au 31 mai :

Classement des vœux. Le candidat doit classer ses vœux selon ses préférences et son projet.

Pour en savoir plus

Site Admission postbac
www.admission-postbac.fr

Dossier APB de l'Onisep Île-de-France
www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Ile-de-France/Se-former-dans-ma-region/S-informer-sur-le-lycee/Preparer-l-apres-bac

• Votre rôle

Jusqu'au 2 avril :

Saisie en ligne des notes et appréciations des élèves de terminale sur :

<https://gestion.admission-postbac.fr>.

Se connecter au site de gestion à l'aide de son identifiant et d'un mot de passe fourni par son établissement.

Au plus tard le 2 avril :

Vérifier que chaque élève a confirmé ses candidatures et a édité toutes ses fiches de candidature (une fiche par candidature).

Baisse des contrats d'apprentissage en 2014

La dernière étude de la DARES (1) confirme en 2014 la baisse des entrées en apprentissage entamée depuis 2013. Cette tendance concerne surtout les bas niveaux de qualification : désormais, l'apprentissage est à la hausse dans le supérieur au détriment des niveaux IV (bac) et V (CAP).

Recul sensible dans les formations moins qualifiantes

En France, 265 000 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés en 2014 dans le privé, soit une baisse de 3 % par rapport à 2013. Cette diminution des contrats d'apprentissage s'explique par un recul au sein des niveaux de formation les moins élevés : baisse de 5 % dans les diplômes de niveau V (après -11 % en 2013) et de 6 % pour les diplômes de niveau IV (après -10 % en 2013). Les secteurs les plus touchés concernent le bâtiment (-12 %) ainsi que la coiffure et les soins de beauté (-10 %). Le secteur tertiaire est le 1^{er} employeur des apprentis et totalise 58 % des nouveaux contrats en 2014.

L'apprentissage dans le supérieur gagne du terrain

Cette tendance contraste avec les formations du supérieur qui préparent de plus en plus d'apprentis : ils sont 34 % en 2014 et 46 % des nouveaux apprentis ont un baccalauréat ou sont diplômés de l'enseignement supérieur. La hausse repose sur les secteurs des biens et services et des nouveaux secteurs émergents comme l'industrie électrique, la banque, l'assurance, l'immobilier, l'information-communication qui représentent 9 % des nouveaux contrats.

Rémunération des apprentis : la taille de l'entreprise compte

Plus la taille de l'entreprise est grande, plus le salaire augmente : 1070 euros en moyenne pour une entreprise de 250 salariés ou plus, 823 euros dans une entreprise de 20 à 49 salariés et 708 euros dans une TPE (très petite entreprise). La moindre rémunération dans les petites entreprises s'explique par la jeunesse des apprentis (42 % ont moins de 18 ans contre 6 % dans les entreprises de 250 salariés ou plus) et leur faible qualification (ils sont en majorité employés ou ouvriers).

(1) Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) – Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Pour en savoir plus

L'apprentissage en 2014, une moindre baisse qu'en 2013.

DARES Analyses n° 57, juillet 2015, publiée par le Ministère du Travail



© Christian Schwier/Fotolia

L'environnement en Île-de-France : emploi et professions

La Région ambitionne de devenir la première écorégion d'Europe. Des objectifs sont fixés aux horizons 2020 et 2050 : meilleure maîtrise de l'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, développement des énergies renouvelables, amélioration de la qualité de l'air et adaptation au changement climatique. Mais que recouvre en Île-de-France l'emploi lié à l'environnement ? Une étude de l'IAU (1) permet de donner un éclairage intéressant sur cette question.

900 000 emplois dans l'économie verte

L'économie verte regroupe l'ensemble des activités économiques directement en faveur de l'environnement. Elle se divise en deux secteurs, les éco-activités et les activités périphériques. Les éco-activités concentrent les entreprises liées à la protection de l'environnement, à la gestion durable des ressources et aux activités transversales (R&D et ingénierie environnementale). Les activités périphériques qui doivent diminuer l'impact environnemental de leurs activités, regroupent les secteurs de la construction, les transports et la gestion des espaces verts. Au total, selon l'étude de l'IAU, l'économie verte génère 880 600 emplois en Île-de-France. Mais la majorité de ces emplois est occupée par des professionnels que l'on retrouve dans d'autres secteurs de l'économie. Les professions au cœur des métiers de l'environnement (professions vertes et verdissantes) ne concernent en fait dans l'économie verte que 246 000 emplois. Elles représentent tout de même 4,5% de l'emploi régional.

26 400 emplois dans les professions vertes

Pour appréhender les métiers en rapport avec l'environnement, l'étude distingue les professions vertes, des professions dites verdissantes. Les professions vertes concernent les métiers strictement dédiés à

Professions vertes : ingénieur en distribution d'eau, contrôleur de réseau EDF, agent d'assainissement, éboueur, agent de station d'épuration, technicien de mesure de la qualité de l'eau, animateur hygiène-sécurité-environnement, garde forestier, technicien installateur et maintenance d'éolienne, agent de tri... ;

Professions verdissantes : animateur socioculturel, chercheur, couvreur (isolation), chauffeur-routier (éco-conduite), responsable logistique (adaptation et combinaison de différentes modalités de transports), ouvrier paysagiste, électricien, ingénieur BTP...

l'environnement (voir encadré). Elles se concentrent en Île-de-France essentiellement dans les activités de la production et distribution d'énergie et d'eau (46 % des emplois), l'assainissement et le tri des déchets (38 %), l'environnement et traitement des pollutions (15 %). Seuls 1% des professionnels verts sont employés dans la protection de la nature. L'IAU estime à 26 400, le nombre de personnes exerçant dans notre région une profession verte. Les professions vertes concentrent majoritairement des hommes (à 84 %), en CDI et occupant des postes à 40 % d'ouvriers. Environ un quart des professionnels vert est titulaire d'un diplôme ne dépassant pas le niveau BEP/CAP. Si la majorité des emplois sont générés par l'économie verte, 40 % émanent aussi d'autres secteurs.

745 000 emplois dans les professions verdissantes

A côté des métiers verts existent des professions dites verdissantes. Il s'agit de professions non directement liées à l'environnement mais qui intègrent de plus en plus des compétences en rapport avec cette activité. Il peut s'agir par exemple d'animateurs socio-culturels, de chercheurs, d'ouvriers du bâtiment... (voir encadré). Seuls 30% de ces professionnels travaillent dans l'économie verte. Selon l'étude de l'IAU, l'industrie, le tourisme, l'animation concentrent la majorité des professions verdissantes (41%). Viennent ensuite le bâtiment et le transport-logistique. Au total, les professions verdissantes constituent un débouché très important d'emploi dans notre région : 744 800 emplois en Île-de-France selon l'IAU.

(1) IAU : Institut d'aménagement et d'urbanisme

Pour en savoir plus

Emploi et professions de l'économie verte : une réalité multiple en Île-de-France

Note rapide de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme Île-de-France - N°691 – Juillet 2015

L'année de **césure**, un dispositif encadré

Proposée par les écoles de commerce et les écoles d'ingénieurs, mais également par les universités, l'année de césure attire de plus en plus de jeunes étudiants. Elle dispose d'un encadrement juridique depuis le 22 juillet 2015.

Que recouvre l'année de césure ?

Pratiquée par de nombreux établissements, la période de césure s'étend sur une durée allant de 6 mois à une année universitaire maximum. La césure peut être effectuée dès la première année de cursus mais ne peut l'être en dernière année. Durant cette période, l'étudiant inscrit dans une formation d'enseignement supérieur a la possibilité de suspendre ses études pour acquérir une expérience personnelle (voir encadré ci-contre : les différents types de césure). L'année de césure doit représenter un enrichissement des compétences de l'étudiant. C'est la raison pour laquelle elle est à différencier de l'année sabbatique qui consiste à prendre du « temps pour soi ». Les périodes de césure ne sont pas exigées dans le cursus pédagogique et restent facultatives. Cependant, chaque projet doit être soumis à l'approbation de l'établissement d'origine de l'étudiant. Il est conseillé de rédiger soigneusement une lettre de motivation et d'indiquer les modalités de réalisation car chaque école et université propose ses propres conditions d'accès. Une réponse positive n'est pas toujours assurée.



© Christian Schwier/Fotolia

Les conditions de mise en œuvre

Quelles que soient la nature et les modalités de réalisation de la période de césure, l'étudiant devra maintenir un lien avec son établissement d'origine en le tenant régulièrement informé de son déroulement. Il est nécessaire que l'étudiant soit inscrit dans une formation au sein de son établissement pendant la durée de sa période de césure. La formation doit notamment relever de la compétence du ministre chargé de l'enseignement supérieur conduisant à un diplôme national de l'enseignement supérieur ou être habilitée à recevoir des boursiers. Le jeune pourra ainsi obtenir une carte pour bénéficier du statut d'étudiant et garder les avantages liés à ce statut. Le maintien de la bourse est soumis aux conditions de progression, d'assiduité aux cours et de présence aux examens. Cependant, le droit à bourse peut être maintenu sur décision de l'établissement, qui se prononce sur la dispense ou non de l'étudiant de son obligation à l'assiduité durant la période de césure.



© Ingo Bartussek/Fotolia

Pour en savoir plus

Consultez le site [Education.gouv](http://Education.gouv.fr) :

- > Circulaire du 22 juillet 2015
- > Pôles PEPITE

Consultez le site de l'Onisep :

- > Année de césure, un passage obligé ?

Les différents types de césure

> **Expérience professionnelle en France**

L'étudiant ayant suspendu sa scolarité effectue sa période de césure, selon les cas, sous le statut de stagiaire ou de personnel rémunéré. Dans ce dernier cas, la nature du poste occupé par l'étudiant en position de césure ainsi que les tâches qui lui sont confiées relèvent du contrat entre l'étudiant et la structure qui l'emploie.

> **Stage, formation en milieu professionnel**

La période de césure, lorsqu'elle est d'une durée égale à un semestre universitaire, peut prendre la forme d'un stage ou d'une période de formation en milieu professionnel. La formation est différente de la formation d'origine. La césure peut consister en une année universitaire effectuée dans le but de recevoir une formation dans un autre domaine que celui de la scolarité principale.

> **Césure à l'étranger**

L'étudiant a la possibilité de partir à l'étranger pour suivre une formation différente de la formation d'origine, effectuer un stage ou bien acquérir une expérience en milieu professionnel. Lorsque la césure s'effectue en dehors du territoire français, c'est la législation du pays d'accueil qui doit s'appliquer dans les relations entre l'étudiant et l'organisme qui l'accueille.

> **Service civique, volontariat**

La césure peut être effectuée sous la forme d'un engagement de service civique ou de volontariat associatif. L'étudiant peut solliciter son organisme d'accueil pour l'engagement de service civique et le volontariat associatif, l'agence Erasmus + jeunesse et sport pour un service volontaire européen, le Clong-volontariat pour un volontariat de solidarité internationale et l'agence UbiFrance dans le cadre d'un volontariat en administration ou en entreprise et plus généralement un centre du volontariat international.

> **Projet de création d'activité**

La période de césure peut également avoir pour objectif de préparer un projet de création d'activité. Dans ce cas, la césure doit s'inscrire dans le dispositif de « l'étudiant-entrepreneur » et implique l'obtention du diplôme d'étudiant entrepreneur porté par les pôles PEPITE (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert, l'entrepreneuriat).

Bourse et logement étudiants : le DSE, c'est maintenant

Le dossier social étudiant (DSE) permet de procéder conjointement à une demande de bourse pour l'enseignement supérieur et à une demande de logement. Pour la rentrée 2016, nul besoin d'attendre les résultats du bac ni même de connaître sa situation de futur étudiant : les lycéens peuvent d'ores et déjà et jusqu'au 31 mai se connecter sur le site du Crous de leur académie pour s'inscrire. Le service leur permet de simuler un calcul et de connaître ainsi le montant de la bourse qui leur sera attribuée ou non.

Pour en savoir plus

Académie de Créteil : www.crous-creteil.fr

Académie de Paris : www.crous-paris.fr

Académie de Versailles : www.crous-versailles.fr

Concours **Lettres Vives** : le concours de récits brefs de l'**Université de Paris-Est Marne-la-Vallée**

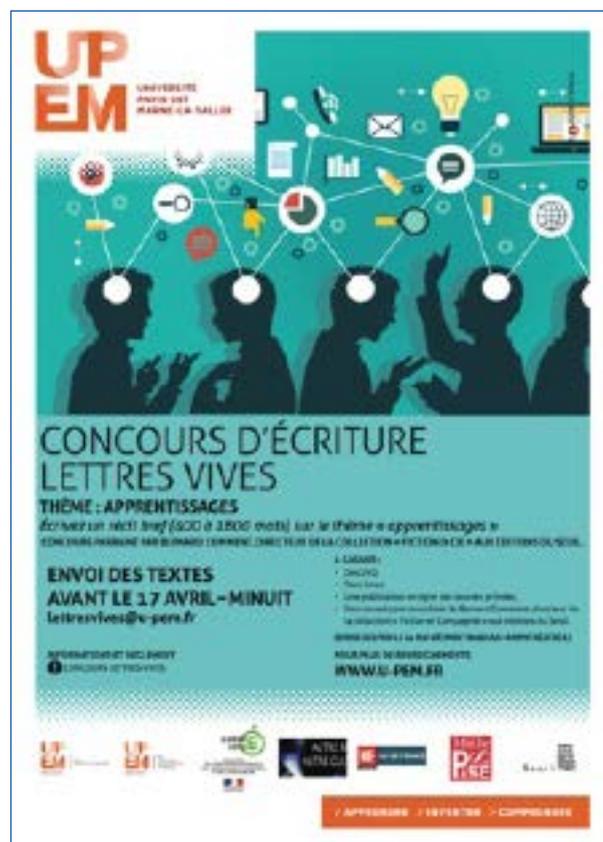
L'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) organise un concours d'écriture pour la 2^e année consécutive. Une opportunité pour les jeunes de l'académie de Créteil de faire découvrir leurs talents. Les textes sont à envoyer avant le 18 avril.

Le concours d'écriture « Lettres vives » invite les participants à rédiger un récit bref, en prose, de 400 à 1800 mots sur le thème « Apprentissages ».

Trois catégories sont prévues : « moins de 18 ans », « plus de 18 ans » et « langue étrangère » (anglais, allemand, espagnol). Le concours est accessible aux jeunes de l'académie de Créteil, à partir de 15 ans. Un jury sélectionnera les meilleurs textes. La remise des prix aura lieu le 24 mai à l'UPEM.

Prix à gagner :

DVD, livres, une publication en ligne des œuvres primées et les conseils personnalisés de Bernard Comment, directeur de la collection Fiction et Compagnie aux éditions du Seuil.



Trois prix seront décernés dans chaque catégorie.

Pour en savoir plus

Concours Lettres Vives de l'Université de Marne-la-Vallée

Jusqu'au 17 avril 2016, minuit

Pour plus d'informations, consulter :

> le site de l'UPEM :

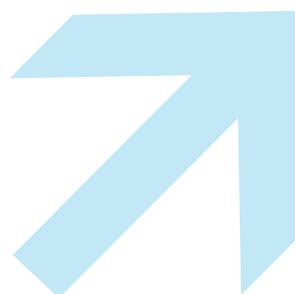
www.u-pem.fr/universite/evenements/evenements/evenement/3093/concours-decriture-lettres-vives

> le règlement :

www.u-pem.fr/fileadmin/public/UPEMLV/Evenements/2016/02/reglement-lettres-vives.pdf

> contact :

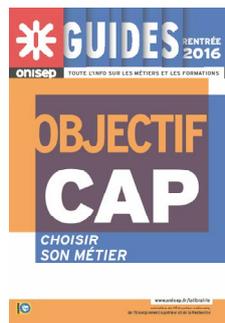
lettresvives@u-pem.fr



Les publications de la Délégation régionale Onisep Île-de-France



Après la 3^e
Collection Guides
Mars 2016
Un guide distinct pour les académies de Créteil, Paris et Versailles

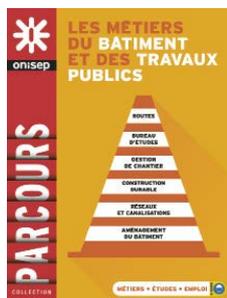


Objectif CAP
Collection Guides
Mars 2016



A télécharger : www.onisep.fr/ile-de-france

Les publications nationales de l'Onisep



Les métiers du bâtiment et des travaux publics
Collection Parcours
Mars 2016



Les métiers de la biologie
Collection Parcours
Février 2016



Les métiers du commerce et de la distribution
Collection Zoom sur les métiers
Janvier 2016



A commander : www.onisep.fr/lalibrairie

Sup'Onisep Île-de-France
Directeur de la publication : George Asseraf / Par délégation : Laurent Hugot
Responsable de la publication : Virginie Cousin - Douel
Secrétaire de rédaction : Christophe Leverrier
Rédaction : Marina David / Dominique Absalon / Béatrice Robert / Isabelle François / Anne-Laure Macaire / Milan Djordjevic
Maquette & PAO : Léa Fuselli
ISBN : 978-2-37542-071-3